

"MULTIRISQUE INDUSTRIELLE"
ALLIAGE
FORMULAIRE DE DECLARATION DU RISQUE

Nom, Prénom, Adresse du Proposant * :	Courtier : ESPACE CONSEIL Le California - Hall B - Voie L'Occitane - BP.642 31319 - LABEGE INNOPOLE Cedex Tél : 05.61.39.21.90 - Fax : 05.61.39.21.39 Mail : contact@espace-conseil.com
--	--

AN <input type="checkbox"/>	AVT <input type="checkbox"/>	REMP <input type="checkbox"/>	Périodicité : Annuelle <input type="checkbox"/>
Date d'effet :	Echéance annuelle :		Semestrielle <input type="checkbox"/>
			Trimestrielle <input type="checkbox"/>

* Sera le preneur d'assurance si le contrat est souscrit.

SIRET :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Code NAF :

--	--	--	--

Situation des risques : Activités exercées :

Qualité du proposant : Propriétaire Copropriétaire Locataire Total Locataire Partiel

Renonciation à recours

- Proposant locataire : a-t-il renoncé à recours contre le propriétaire ? OUI NON
 - Proposant propriétaire : a-t-il renoncé à recours contre le(s) locataire(s) ? OUI NON
 - Autres renonciations à recours :

ANTECEDENTS

- Date de création de l'entreprise :

Le Proposant :

A-t-il été, au cours des 3 dernières années, en liquidation ou en redressement judiciaire ? OUI NON
 A-t-il été assuré pour ce risque ? OUI NON
 Si oui, à quelle société ? N° de police :

A-t-il déclaré des sinistres au cours des 3 dernières années ? OUI NON
 Dans l'affirmative, nous en préciser la nature, le nombre, les circonstances, la date et l'importance :

 Le précédent contrat a-t-il été résilié ? OUI NON Motif :

- INCENDIE - DEGATS DES EAUX - RISQUES ANNEXES

Bâtiment N°	Affectation des bâtiments (description détaillée)

Eléments de construction	Nature des matériaux		
	Bâtiment N°	Bâtiment N°	Bâtiment N°
Ossature			
Murs Extérieurs			
Planchers			
Nombre de niveaux			
Couverture			
Aménagements et revêtements intérieurs			

CONTIGUITE PROXIMITE

Nom du voisin / activité	sous même toiture	contigu avec communication	contigu sans communication	séparé (indiquer la distance)

Commentaires :

.....

CHAUFFAGE DES LOCAUX OU CHAUFFAGE INDUSTRIEL

Description	Bâtiment N°	Bâtiment N°	Bâtiment N°
Mode de chauffage			
Source d'énergie			
Situation du générateur			

INSTALLATIONS ELECTRIQUES

- Contrôle annuel par un vérificateur agréé CNPP (clause 27 A) OUI NON
 Si oui, joindre le certificat Q18
- Contrôle thermographique infrarouge par un opérateur titulaire du certificat d'aptitude du CNPP OUI NON
 Si oui, joindre le certificat Q19

PROTECTION / PREVENTION

- Extincteurs mobiles (clause 28A) OUI NON
- Robinets d'Incendie Armés (clause 28B) OUI NON
- Extinction automatique à eau (clause 28D) OUI NON
- Détection Automatique Incendie (clause 28E) OUI NON
- Autres moyens de protection et prévention (extinction automatique ponctuelle, abonnement prévention conseil....) :
-
- Moyens de secours extérieurs, bouches ou poteaux d'incendie, caserne des pompiers (distances et délais d'intervention) :
-
- Surveillance, gardiennage

TENUE DU RISQUE

- Interdiction de fumer
- Balayage quotidien
- Déchets : Nature
- Evacuation des locaux : Moyens fréquence.....
- Stockage des déchets Enlèvement définitif : Fréquence

GARANTIES OPTIONNELLES

VOL

Moyens de fermeture et de protections mécaniques (portes, devanture, fenêtres et autres ouvertures)

.....

.....

.....

Installation d'alarme OUI NON Installateur qualifié A.P.S.A.D. OUI NON

Télésurveillance OUI NON Nom de la Société :

Gardiennage OUI NON Nature :

Coffre-fort OUI NON Référence du coffre-fort :

MONTANT DES GARANTIES SOUHAITEES

Matériel marchandises	
Détériorations immobilières	
Frais de clôture	
Espèces en meubles fermés à clef	
Espèces en coffre-fort	
Transports de fonds	

BRIS DE GLACES ET D'ENSEIGNES

Présence de verres spéciaux (verre feuilleté, vitraux,...) OUI NON

Présence de murs rideaux en produits verriers OUI NON

Montant de la garantie	
------------------------	--

BRIS DE MACHINES

- Sur l'ensemble du matériel
- Sur le matériel désigné ci-après

Nature du matériel	Marque	Type N° de série	Année de construction	Valeur à neuf

Montant de la garantie / LCI	
------------------------------	--

PERTE DE MARCHANDISES EN CHAMBRE FROIDE (La garantie Bris de Machines doit avoir été souscrite)

Nature des produits concernés :

Alarme arrêt compresseurs ou remontée de température :

Montant de la garantie	
------------------------	--

TOUS RISQUES INFORMATIQUE

Matériel	
Frais de duplication des supports informatiques	
Frais de reconstitution et d'adaptation des logiciels	
Frais supplémentaires d'exploitation	
Frais d'agios et de découvert bancaire	

COULAGE

Nature des cuves (acier inox, aluminium, polyester, béton, bois...) :

Volumes des cuves :

Montant de la garantie	
------------------------	--

BRIS DE BOUTEILLES

Montant de la garantie	
------------------------	--

EFFONDREMENT

Montant de la garantie	
------------------------	--

TOUS RISQUES SAUF

Montant de la garantie	
------------------------	--

CATASTROPHES NATURELLES

Sinistres déclarés au cours des 10 dernières années : OUI NON

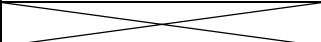
Si oui, indiquer la date, nature et coût des sinistres

.....

Le risque est il situé en zone inondable OUI NON

Le risque est il situé à proximité d'un cours d'eau OUI NON

PERTES D'EXPLOITATION Compléter la fiche de calcul de la marge brute ci-après.

Marge brute annuelle assurée, tendance comprise	
Période d'indemnisation en mois (ne peut être inférieure à 12 mois)	
Limitation contractuelle d'indemnité OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Frais supplémentaires additionnels	
Carence de fournisseurs	
Pénalités de retard	
Honoraires d'experts OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

FICHE DE CALCUL DE LA MARGE BRUTE

	NUMERO DE COMPTES	EXERCICE N	EXERCICE N - 1
A. PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires	+ 70		
Production immobilisée	+ 72		
Sous total		
Production stockée :			
en augmentation	+ 71		
ou en diminution	- 71		
TOTAL A		
B. CHARGES VARIABLES D'EXPLOITATION			
Achats de matières premières	+ 601		
Achats de matières consommables	+ 6021		
Achats d'emballages	+ 6026		
Achats de marchandises	+ 607		
Frais de transports sur achats	+ 6241		
Frais de transports sur ventes	+ 6242		
Sous total		
Remises, rabais et ristournes	- 609 *		
	- 629 *		
1 ^{er} résultat partiel		
Variations de stocks :			
en augmentation	- 6031		
	- 6032 *		
	- 6037		
2 ^{ème} résultat partiel		
ou en diminution	6031		
	+ 6032 *		
	+ 6037		
2 ^{ème} résultat partiel		
TOTAL B		

MARGE BRUTE ANNUELLE = A - B		
-------------------------------------	--	--

Coefficients d'évolution annuelle prévus pour le prochain exercice :

Marge brute :%

Chiffre d'affaires :%

VALEUR VENALE DU FONDS DE COMMERCE

OUI NON

RESPONSABILITE CIVILE

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION Effectif (y compris le chef d'entreprise)

RESPONSABILITE CIVILE APRES TRAVAUX OU LIVRAISON (réservée à certaines activités)

. Le proposant fait-il appel à des sous-traitants ? OUI NON

. Exerce-t-il ses activités en dehors de la France Métropolitaine ? OUI NON

Si oui, dans quel pays ?

. Désignation & nature des produits / matériels vendus ou installés :

.....
.....

OBSERVATIONS :

Toute réticence, omission, déclaration inexacte ou intentionnellement fautive, est soumise, selon le cas, aux sanctions prévues aux articles L.113.8 et L.113.9 du Code des Assurances. Le proposant certifie sincères les déclarations qui précèdent et demande à être assuré dans les conditions ci-dessus.

Le Soussigné peut demander communication et rectification de toute information le concernant qui figurerait sur tout fichier à l'usage de la Compagnie, de ses mandataires, des réassureurs ou des organismes professionnels.

Fait à

Le

Le Proposant

Le Courtier

Extraits du Code des Assurances

Article L. 113.8

Indépendamment des causes ordinaires de nullité et sous réserve des dispositions de l'Article L.132.26, le contrat d'assurance est nul en cas de réticence ou de fausse déclaration intentionnelle de la part de l'Assuré, quand cette réticence ou cette fausse déclaration change l'objet du risque ou en diminue l'opinion pour l'Assureur, alors même que le risque omis ou dénaturé par l'Assuré a été sans influence sur le sinistre.

Le primes payées demeurent alors acquises à l'Assureur, qui a droit au paiement de toutes les primes échues à titre de dommages et intérêts.

Article L.113.9

L'omission ou de déclaration inexacte de la part de l'Assuré dont la mauvaise foi n'est pas établie n'entraîne pas la nullité de l'assurance.

Si elle est constatée avant tout sinistre, l'Assureur a le droit de maintenir le contrat, moyennant soit une augmentation de prime acceptée par l'Assuré, soit de résilier le contrat dix jours après notification adressée à l'Assuré par lettre recommandée, en restituant la portion de la prime payée pour le temps où l'assurance ne court plus.

Dans le cas où la constatation n'a lieu qu'après un sinistre, l'indemnité est réduite en proportion du taux des primes payées par rapport au taux des primes qui auraient été dues, si les risques avaient été complètement et exactement déclarés.

PLAN DES LOCAUX

Echelle : 1 carré =

